COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 8 Avril 1930

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1929

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1930

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Boyer (Paul), C. ✻, *Président.*
Celier (Alexandre-P.), C. ✻, *Vice-Président.*
Rostand (Jules), *Vice-Président Honoraire.*
Bechmann (Alfred), ✻.
Jameson (Robert), ✻.
Lewandowski (Maurice), O. ✻, ✪.
MM. Llewellyn (Edgar), ✻.
Naud (Joseph), ✻.
Parmentier (Jean), C. ✻.
Simon (Stanislas), C. ✻.
Sommier (Edme), ✪.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. de Lavergne (Alexandre), O. ✻, *Président;* Robert (Max), ✻; Sautter (Emmanuel), O. ✻.

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. de Lavergne (Alexandre), O. ✻; Robert (Max), ✻; Sautter (Emmanuel), O. ✻.

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. Celier (Alexandre-P.), C. ✻, *Vice-Président, Directeur Général;*
Lewandowski (Maurice), O. ✻, ✪, *Administrateur-Directeur;*
Llewellyn (Edgar), ✻, *Administrateur-Directeur.*

MM. Capet (Georges), ✻,
Froideval (S.), ✻,
Aureau (Émile), ✻ } *Directeurs-Adjoints.*

MM. Bergeret-Jannet,
Ferrières (Guy de).
Henriot (Charles), } *Sous-Directeurs.*

M. Boyer (Jean), ✻, ✪, *Secrétaire général.* — M. Lathélize (Léon), *Inspecteur général.*

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.
Allain, ✻.
Barbet-Massin.
Bardin, ✻.
Bonabeau, O. ✻.
Chapuis, O. ✻.
Chevallier-Appert, O. ✻.
Cheylus.
Couvreur, ✻.
Darrasse, ✻.
Defert, ✻.
Dehesdin (Jean), ✻.
Deséglise.
Dressoir, O. ✻
Duchemin, O. ✻.
Ernault, ✻.
Famel C. ✻.

MM.
Feron, ✻.
Fould.
Franck, O. ✻.
Gaillard, O. ✻.
Ganne, C. ✻.
Gaupillat.
Gauthier-Maréchal (Ch.).
Germain, ✻.
Gillan.
Hayem, O. ✻.
Hetzel, C. ✻.
Jomain Henri), ✻.
Klotz, O. ✻.
Lambert. O. ✻.
Lemoine.

MM.
Lepage, O. ✻.
Lioré, O. ✻.
Lorilleux, ✻.
Lyon, C. ✻.
Merveau, O. ✻.
Panhard, ✻.
Pingault, O. ✻.
Popelin.
Radius, ✻, ✪.
Saillard, O. ✻.
Saint, O. ✻.
Toisoul, ✻.
Urion, O. ✻.
Vairon. ✻.
Villeminot, O. ✻.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 8 Avril 1930

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1929

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
Société anonyme au capital de trois millions
Rue Bergère, 20
1930

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires

du 8 Avril 1930

MESSIEURS,

Au cours de l'année 1929, la France a commencé à tirer parti, dans le domaine international, du crédit que lui procurent une situation budgétaire équilibrée, une trésorerie abondante, une monnaie amplement garantie ; elle a pu négocier ou conclure, avec ses débiteurs comme avec ses créanciers, des accords sur la plupart des problèmes que posait encore la liquidation de la guerre. Dégagé ainsi des risques permanents que faisait peser sur lui l'éventualité de règlements exceptionnels, le pays est en voie de regagner sur les marchés étrangers la place que lui valaient dans le passé les qualités de travail, de prudence et d'épargne de ses habitants.

Le programme financier qu'avait dû se tracer le Gouvernement sans pouvoir toujours le subordonner aux nécessités d'ordre économique, a été non seulement réalisé mais même, dans une certaine mesure, dépassé. Les méthodes rigoureuses qui ont été suivies pour chiffrer les prévisions de recettes et de dépenses ont fait apparaître des excédents dont le produit, joint à diverses ressources accidentelles, est venu s'accumuler dans les caisses de l'État. Grâce à ces plus-values et aux avoirs que la ratification des dettes extérieures rendait disponibles, il a été possible de donner une

nouvelle impulsion à la politique d'amortissement. Tout en diminuant le montant des Bons de la Défense Nationale par échange contre ses propres obligations et par remboursement à l'échéance, la Caisse Autonome a procédé méthodiquement à des rachats de rentes qui ont préparé la voie à des conversions prochaines.

La Banque de France a consolidé encore l'œuvre de restauration qui avait été consacrée par la loi de stabilisation. Quoique la circulation fiduciaire se soit accrue de près de 5 milliards, la proportion de la couverture des billets a pu être portée de 38 à 47 0/0 par l'augmentation parallèle de l'encaisse or. Attirés au dehors pendant le premier semestre par l'offre de remplois avantageux, les capitaux ont reflué dès que le rendement de ces placements a baissé. Malgré ces variations et grâce à des phénomènes intérieurs qui sont venus en neutraliser les effets, le taux de l'escompte a pu être maintenu pendant toute l'année à un niveau dont la stabilité contraste avec les oscillations des cours pratiqués sur les principales places du monde.

Dans son ensemble, l'économie nationale a été heureusement influencée par ces circonstances propices, comme le confirment les indices établis par la Statistique Générale de la France. La prospérité des charbonnages, où les extractions ont excédé de près de 2.500.000 tonnes celles de 1928, les progrès de la métallurgie qui n'ont été limités que par une pénurie de main-d'œuvre, l'essor des entreprises de bâtiment qui n'ont pu satisfaire à toutes les demandes, témoignent de l'activité du pays. De là l'accroissement des transports que révèlent la moyenne journalière du nombre de wagons chargés, passée de 63.300 à 65.000, et le mouvement plus intense des navires dans les ports.

Il serait cependant téméraire de tirer de ces éléments favorables des conclusions trop optimistes et de négliger certains symptômes inquiétants qui se sont dessinés peu à peu au cours de l'année. L'adaptation progressive des prix de détail aux nouvelles conditions monétaires a limité les possibilités d'exportation et permis à la concurrence internationale de s'exercer plus librement. Celle-ci a été d'autant plus vive qu'elle était facilitée par la baisse des prix mondiaux. Seules les industries de transformation et l'agriculture, qui subissent immédiatement le contre-coup des variations des cours, ont été réellement affectées jusqu'à présent, mais un grand nombre d'exploitations ont déjà eu à se défendre dans la lutte de plus en plus ardente qui se livre pour la conquête du marché. La balance du commerce extérieur

a traduit cette évolution par une majoration, en tonnage et en valeur, des importations et par une diminution simultanée mais sensiblement plus faible des sorties de marchandises. Elle s'est soldée en définitive par un déficit de plus de 8 milliards de francs.

Certes, les éléments actifs de la balance des comptes ont compensé une insuffisance d'autant moins alarmante que l'augmentation des achats de matières premières attestait la vitalité de la production. Encore faudrait-il qu'un tel déséquilibre n'entrainât pas en s'accentuant le ralentissement de l'économie française. Le Gouvernement a tenté tout d'abord d'y parer par une législation protectionniste mais il a dû borner aux seules denrées agricoles l'application d'une méthode dont la généralisation eût été nuisible aux consommateurs et qu'il était au surplus malaisé de préconiser à une époque où les efforts des groupements internationaux tendent à réduire, ou tout au moins à stabiliser, les barrières douanières existantes. Soucieux de suppléer à la restriction des commandes de l'étranger, les pouvoirs publics ont envisagé l'exécution en France et aux colonies de programmes de travaux. Quelle que soit la portée de ces dernières dispositions, il ne faut pas se dissimuler qu'elles ne sont, elles aussi, que des palliatifs temporaires. C'est plutôt dans la voie d'un allègement des charges que la solution de ces difficultés paraît devoir être recherchée : des améliorations notables ayant déjà été réalisées dans ce sens par l'aménagement rationnel des instruments de travail, il semble que la révision des impôts constitue le remède le plus efficace.

Un premier effort de dégrèvement a été tenté en 1929, mais l'accroissement des dépenses budgétaires de toute nature a contrarié la politique d'exonération qu'exigeaient les circonstances. Aussi les mesures choisies ont-elles été à la fois trop diverses et trop limitées pour être véritablement utiles. Il est à souhaiter qu'au cours de l'année 1930 la suppression graduelle des contributions exceptionnelles instituées en 1926 fournisse à l'activité économique, temporairement sacrifiée aux intérêts du redressement financier, le stimulant qui semble aujourd'hui lui manquer.

Le maintien de certaines taxes à un niveau prohibitif a été d'autant plus regrettable que la France avait l'occasion de tirer parti de sa situation privilégiée pour affermir encore sa position sur le marché mondial et

étendre ses placements extérieurs. Tandis que son équilibre naturel lui permettait d'échapper à l'ambiance universelle, la plupart des places étrangères étaient affectées par des fluctuations qui ont été accompagnées dans bien des cas par un ralentissement des affaires.

L'état d'incertitude créé en Angleterre par un malaise persistant n'a pas été favorable au développement des transactions, notamment en ce qui concerne les opérations internationales. La Banque a dû modifier à cinq reprises différentes le taux de l'escompte sans pouvoir toujours s'opposer aux sorties d'or. Londres a néanmoins éprouvé une légitime satisfaction en constatant, une fois de plus, que la tactique de l'institut d'émission avait été efficace.

Les difficultés auxquelles se sont heurtés les États-Unis ont été d'autant plus vivement ressenties qu'elles succédaient à une période de prospérité croissante. L'effondrement qui s'est produit pendant l'automne dernier à la bourse des valeurs a libéré les capitaux qui avaient été attirés d'Europe par la hausse du loyer de l'argent. Aussi maîtres d'eux-mêmes dans ces conjonctures qu'ils s'étaient montrés prudents à un moment où la fièvre du gain atteignait toutes les classes de la population, les dirigeants des grandes corporations ont su contenir dans de saines proportions une crise dont les conséquences auraient pu être désastreuses.

L'Allemagne ne pouvait que subir le contre-coup des vicissitudes de New-York où elle s'était accoutumée à trouver des ressources de trésorerie. La réduction des disponibilités et le resserrement monétaire dont elle a souffert soulignent l'impuissance où elle est encore de se passer du concours des capitaux étrangers. L'adoption du plan Young, qui a arrêté définitivement le montant de ses engagements, rendra plus aisée la gestion de ses finances en lui donnant le moyen de participer au produit des emprunts de mobilisation prévus.

Malgré les nombreux obstacles qu'elle a rencontrés pour s'adapter aux conditions de la revalorisation, l'Italie a fait des efforts pour accroître le rendement de ses moyens de production, améliorer sa balance commerciale et utiliser sur son propre territoire la main-d'œuvre abondante dont elle dispose.

Grâce à une forte organisation technique et à une fiscalité libérale, la

Hollande et la Suisse se sont maintenues au premier rang sur les places financières.

L'Argentine, qui avait connu une longue suite d'années heureuses, a été éprouvée par une mauvaise récolte dont les répercussions ont été encore aggravées par l'affaissement des prix. Elle a subi de ce fait certains embarras qui ont motivé la fermeture de la Caisse de conversion. Il est permis d'espérer que ces difficultés, dues à des causes exceptionnelles qui ne modifient en rien la position fondamentale de ce pays, n'auront qu'un caractère temporaire.

Cet exposé sommaire de la situation générale vous aura suffisamment indiqué que si notre exploitation a pu dans l'ensemble donner des résultats satisfaisants, des efforts constamment attentifs et une très grande activité ont été nécessaires pour y parvenir.

Écartant toute incertitude sur l'avenir du franc, la stabilisation légale a, en 1929 comme pendant le deuxième semestre de 1928, contraint les entreprises à mettre en harmonie l'importance de leur fonds de roulement avec un chiffre d'affaires accru en fonction de la dévalorisation. Par suite de l'abondance des disponibilités et de l'effervescence du marché des valeurs, les Sociétés ont été amenées, tout d'abord, à procéder surtout à des augmentations de capital, mais les tendances nouvelles du public les ont conduites progressivement à changer de méthode et à suivre l'exemple qui leur était donné par la Caisse autonome d'amortissement, la Ville de Paris et les Compagnies de chemins de fer. En présence de la faveur toujours plus grande dont bénéficièrent les titres à revenu fixe, elles ont profité de la baisse du taux de l'intérêt pour emprunter les sommes qui leur étaient nécessaires soit pour poursuivre leur développement, soit pour convertir avantageusement les dettes qu'elles avaient contractées au cours des périodes difficiles de l'après-guerre. Notre établissement a participé à un grand nombre de ces opérations qui ont remporté un vif succès.

Très animées au début de l'année, les négociations à la Bourse de Paris se sont ralenties ensuite d'une façon presque continue. Seuls, les fonds d'État

et les obligations ont fait l'objet de plus-values croissantes provoquées à la fois par les interventions régulières de la Caisse autonome et par les achats des particuliers qui désiraient rendre aux placements de cette catégorie le rang qu'ils tenaient autrefois dans la composition des portefeuilles.

Nos affaires courantes de banque ont bénéficié de la stabilité du loyer de l'argent à court terme. Le volume de nos escomptes s'est accru dans une proportion appréciable et nous n'avons pas ménagé notre concours à notre clientèle tout en nous gardant des exagérations auxquelles pourrait conduire une concurrence de plus en plus vive et qui, dans l'état actuel des affaires, seraient susceptibles de présenter un réel danger.

Les agences de Paris et de banlieue ont étendu sensiblement leurs opérations bien qu'un certain ralentissement ait été constaté dans le commerce de luxe et l'industrie automobile. Nous avons ouvert les bureaux B. A., 6, avenue Friedland, B. C., 233, rue Championnet, B. D., 9, place de la Madeleine et une agence à Choisy-le-Roi.

Nos agences en France ont été directement influencées par la situation des différentes régions où elles sont installées.

A Lyon, les négociants en soieries se sont efforcés de remédier à la surproduction des tissus en s'orientant vers une exportation plus intense. D'une année à l'autre, les prix de la soie naturelle ont fléchi de 15 à 25 0/0 suivant les provenances.

Dans les centres agricoles, la baisse des cours des céréales, intervenant à une époque où s'élevait le coût de la main-d'œuvre et de l'outillage, a conduit les agriculteurs à ajourner partiellement les ventes dans l'espoir d'éviter des pertes trop importantes. La cession d'une production de vin très considérable a rencontré des difficultés analogues. Aussi constate-t-on à l'heure actuelle sur presque tout le territoire l'existence de réserves de denrées alimentaires dont la liquidation paraît d'autant moins aisée que les prix de détail ne subissent qu'une faible réduction.

Dans les départements du Nord et de l'Est, la bonne marche des compagnies houillères et des sociétés métallurgiques a contribué à entretenir un courant continu d'affaires. Par contre, la baisse du coton et surtout celle de la laine qui se sont aggravées au cours de l'année ont fortement éprouvé les usines de peignage et les filatures.

L'augmentation générale des entrées a favorisé nos ports importateurs. Rouen, dont le trafic a atteint 9.486.000 tonnes, s'est encore classé au premier rang. Le mouvement de Dunkerque s'est accru de 700.000 tonnes. Le tonnage du Havre est également en progression, mais cette place a souffert des changements de valeur de certaines marchandises. La diminution du chiffre de nos exportations s'est fait sentir à Marseille. En raison de la limitation relative des stocks, Bordeaux n'a pas été affecté par la chute des prix des arachides autant qu'on aurait pu le craindre.

Nous avons ouvert, en 1929, cinq sous-agences : Maubeuge, Fontenay-le-Comte, Arcachon, Limoux et Saint-Claude, un bureau de quartier à Marseille et vingt-huit bureaux périodiques.

Grâce aux très anciennes relations qu'il conserve avec les premières banques des autres pays, notre département étranger a repris son animation d'autrefois, en même temps que la monnaie française était appelée à jouer un rôle plus important dans les transactions internationales.

En dépit des difficultés qui se sont produites aux États-Unis pendant l'automne dernier, les résultats de la French American Banking Corporation, heureusement influencés par le rendement élevé des capitaux, ont été très satisfaisants. Le montant de ses dépôts et de ses acceptations souligne la position atteinte par cet établissement après dix années d'existence.

A Londres, le loyer de l'argent n'a cessé, quelle qu'ait été l'amplitude de ses oscillations, de favoriser les remplois de fonds et nos agences anglaises ont pu exercer leur action dans de bonnes conditions.

En Belgique, la crise boursière ne s'est pas accompagnée jusqu'à présent d'un arrêt du développement industriel.

En Égypte, l'écoulement difficile des cotons s'est traduit par une réduction notable des sorties et la balance commerciale s'est soldée par un déficit. Si peu encourageant que soit cet état de choses, il y a lieu d'espérer que les réserves accumulées à la suite de plusieurs campagnes fructueuses permettront à l'économie égyptienne de le supporter sans embarras. Nos agences pourront profiter d'une reprise des affaires qui peut être prochaine si des préoccupations politiques ne viennent pas y mettre obstacle.

A Sydney et à Melbourne, le ralentissement des achats de laine effectués par les maisons françaises, qui a coïncidé avec l'affaissement des cours, s'est opposé à l'extension des opérations de nos succursales.

A Bombay, notre agence a pu, en dépit des troubles et des grèves qui ont entravé les transactions, se maintenir au rang qu'elle occupe parmi les banques de la place et prêter son concours aux entreprises nationales en rapport avec les Indes.

A Madagascar, l'année a été peu propice. L'effondrement des prix des denrées et la mévente qui l'a accompagné ont amené les indigènes, colons et négociants à restreindre leurs dépenses. Le commerce en a été d'autant plus affecté que, dans certains cas, une libéralité trop grande avait présidé à la distribution du crédit. L'exécution du programme d'outillage et de travaux publics que la colonie pourrait mettre en train rapidement avec les ressources d'un emprunt émis dans la métropole, aiderait à rétablir un équilibre momentanément compromis. Favorisées alors par une situation assainie, nos agences, dont le réseau couvre aujourd'hui toute l'île, pourraient accentuer encore l'appui qu'elles n'ont cessé d'apporter à la production locale.

La Tunisie n'a éprouvé qu'à un bien moindre degré les difficultés traversées par les pays agricoles. Le rendement des cultures, notamment des vignobles et des plantations d'oliviers, a atténué les conséquences de la baisse de l'huile, du vin et du blé et les exportations de ces produits ont pu être portées à un chiffre supérieur à celui de 1928. Les expéditions de minerai de fer et de phosphate ont accusé aussi un excédent sensible. Nos succursales ont pu bénéficier de ces circonstances.

Nous tenons, comme de coutume, à appeler votre attention sur le zèle

et le dévouement qu'ont manifesté nos collaborateurs de tout rang. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter de leur concours.

Nous avons, au cours de l'année, et conformément aux autorisations que vous nous aviez données, procédé à l'augmentation de notre capital social. Cette opération, qui a rencontré auprès de nos actionnaires un complet succès et qui a été consacrée par votre Assemblée du 25 juillet 1929, se traduit dans nos écritures par des accroissements qui se chiffrent pour le capital par 150 millions et pour les réserves par 300 millions. L'emploi de ces ressources nouvelles, dont nous avons disposé pendant une période moyenne d'environ six mois, a d'autre part influé heureusement sur les résultats de l'exercice.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation et au sujet duquel les rapports de votre Commission de contrôle et de vos commissaires des comptes vous donnent les détails nécessaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Les créances reconnues douteuses, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts ont été amorties.

Notre portefeuille et nos participations continuent de figurer pour un montant très modéré et ne présentent aucun aléa.

Notre trésorerie a été maintenue à tout moment parfaitement liquide.

Nous avons racheté 108 parts de fondateur pour 63.068 fr. 35 c. Cette somme a été prélevée sur les bénéfices de l'année et ajoutée, conformément à vos décisions, à la réserve spéciale constituée à cet effet, qui a été portée de ce fait à 5.273.104 fr. 91 c., coût de 43.121 parts rachetées.

Le compte Profits et Pertes, après déduction de tous frais généraux, prélèvement pour la Caisse des Retraites, charges fiscales, amortissements et provisions, fait ressortir un bénéfice de 72.139.514 fr. 98 c.

Nous vous proposons de fixer le dividende à 80 francs pour toutes les actions anciennes et nouvelles, bien que ces dernières n'aient été souscrites qu'en mai et libérées intégralement à la fin du mois de juillet. Un acompte de 20 francs ayant été payé le 31 janvier, le solde de 60 francs sera mis en

paiement le 31 juillet, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

Chaque part de fondateur aura droit à une somme de 23 fr. 0529, payable le 31 juillet, également sous déduction des impôts.

Les pouvoirs que vous avez conférés à M. Paul Boyer, administrateur, arrivent à leur terme. Nous vous proposons de les renouveler.

Pour remplacer M. Lem, dont nous avons eu la douleur, lors de notre dernière Assemblée ordinaire, de vous annoncer la disparition, et en vertu de l'article 18 des statuts, votre Conseil a nommé administrateur M. Jean Parmentier, Directeur général honoraire au Ministère des Finances.

Nous soumettons cette nomination à votre ratification.

Votre Conseil a été de nouveau éprouvé par la perte de l'un de ses membres, M. Alexandre Vacherie, Conseiller d'État honoraire. Pendant vingt-trois ans, M. Vacherie a mis au service de notre Établissement ses connaissances étendues, sa grande expérience et son impeccable jugement. Vous vous associerez certainement à l'hommage que nous rendons à la mémoire de ce collègue très regretté.

Vous déplorerez certainement avec nous la mort du Président de notre Commission de contrôle, M. Thirion, qui s'était attiré la sympathie et le respect de tous par l'autorité et la compétence avec lesquelles il exerçait ses importantes fonctions depuis dix années.

Son mandat devant expirer aujourd'hui, vous aurez à élire son successeur pour une période de trois ans.

Vous aurez à désigner, conformément à la loi, des commissaires pour vérifier les comptes de l'exercice 1929. Les commissaires sortants, MM. A. de Lavergne et Max Robert, sont rééligibles.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

Messieurs,

Votre Commission de contrôle a été péniblement éprouvée cette année par la perte de son président, M. Anatole Thirion.

Entré en 1919 à la Commission de contrôle, M. Thirion l'avait fait bénéficier de ses connaissances étendues acquises dans les hautes fonctions qu'il avait exercées au Ministère des Finances et c'est avec le sens le plus élevé de ses devoirs qu'il s'était attaché à remplir la mission que vous aviez bien voulu lui confier.

Nous ne pouvons que déplorer d'avoir vu disparaître si prématurément un collègue qui avait su inspirer à tous ceux qui l'approchaient une profonde et affectueuse sympathie. Nous lui conserverons un souvenir ému.

Messieurs,

L'année 1929 a été marquée par l'augmentation de votre capital social, porté de 250 à 400 millions. Cette importante opération a rencontré un légitime succès, grâce aux heureuses dispositions prises par votre Direction. Elle a permis de constater une fois de plus la confiance des actionnaires dans la sage gestion de votre Société.

Au cours de l'exercice, les affaires de banque ont été actives et le remploi des capitaux disponibles a été facilité par les conditions avantageuses rencontrées notamment sur les marchés étrangers.

Si les opérations de bourse se sont ralenties, les affaires financières ont été très nombreuses et la parfaite organisation de votre Établissement ainsi que le concours de sa clientèle lui ont permis d'y prendre une part importante.

Aussi, malgré une sensible augmentation des frais généraux principalement due à de nouvelles améliorations de traitement, les résultats de l'exercice sont en notable progression et permettent à votre Conseil de vous proposer le maintien du dividende de 80 francs, distribué l'an passé, bien qu'il doive s'appliquer aux 800.000 actions composant maintenant le capital social.

Nous avons pris régulièrement connaissance des états indiquant chaque semaine les disponibilités en regard des exigibilités correspondantes et nous avons pu constater que la Trésorerie a constamment été très largement pourvue.

Nous avons assisté très fréquemment aux séances du Conseil et nous avons pu ainsi nous assurer que les opérations sociales restaient dans les limites fixées par les statuts.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé dans les services de la Caisse, du Portefeuille et des Titres nous ont toujours donné satisfaction et nous avons plaisir à reconnaître le zèle, l'activité et le dévouement avec lequel tout le personnel s'acquitte des différentes fonctions dont il est chargé.

Le bilan qui vous est soumis présente un total de 10.280.328.742 fr. 52 c., soit une différence en plus, par rapport à l'exercice précédent, de 469.664.544 fr. 82 c.

A l'actif, le compte « Espèces en Caisse et en Banque » accuse une diminution du fait des facilités plus grandes de remploi. Par contre, les postes Portefeuille et Bons de la Défense nationale et Correspondants sont en sensible augmentation.

Au passif, l'accroissement des comptes Capital et Réserves est la conséquence de l'augmentation du capital. Le montant des Acceptations témoigne des efforts de votre Direction pour le développement de ce genre d'opérations.

Les postes Portefeuille, Comptes courants débiteurs et Correspondants ont été attentivement examinés. Toutes les créances présentant un caractère litigieux ou douteux ont été amorties ou ont fait l'objet de provisions.

Les chapitres : Rentes, Obligations et Valeurs diverses et Participations sont d'une importance minime eu égard à l'ampleur des affaires de votre

Établissement : ils ne sont composés que de valeurs de premier ordre, dont la réalisation ne pourrait donner lieu qu'à de favorables éventualités.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier et aux installations nouvelles ont été amorties.

Au passif, les Réserves sont en importante progression. Celle-ci est la conséquence de l'augmentation du capital ainsi que de l'incorporation, après votre dernière Assemblée générale, du prélèvement effectué pour la Réserve légale sur les bénéfices de l'exercice 1928, de provisions disponibles et de la somme consacrée au cours de l'année au rachat de parts de fondateur.

Après tous prélèvements pour amortissements et provisions nouvelles et après règlement des impôts et charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde créditeur de 72.139.514 fr. 98 c. Ces résultats justifient la proposition de votre Conseil d'attribuer un dividende de 80 francs par action pour l'exercice 1929. Sur cette base, il reviendrait 23 fr. 0529 aux parts de fondateur.

Nous vous engageons, Messieurs, à voter le dividende qui vous est proposé et à approuver les comptes de l'exercice 1929 tels qu'ils vous sont présentés.

Conformément à l'article 18 des Statuts de votre Société, votre Commission a pourvu provisoirement au remplacement de M. Thirion, par M. Emmanuel Sautter, vice-président et administrateur délégué de la compagnie d'assurances « La Foncière-Transports ».

Nous vous demandons de ratifier cette nomination.

M. Sautter, succédant à M. Thirion, arrive à expiration de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

A. de LAVERGNE,
M. ROBERT,
E. SAUTTER.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les Comptes de l'Exercice 1929

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière Assemblée générale.

Tous les livres et documents comptables ont été mis à notre disposition dans les délais légaux; tous les renseignements utiles à l'accomplissement de notre mission nous ont été fournis et les pointages et vérifications auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater la parfaite tenue de votre comptabilité et de reconnaître que les chiffres portés au bilan qui vous est soumis sont en concordance avec ceux résultant des écritures sociales.

Le bilan présente un total de 10.280.328.742 fr. 52 c. contre 9.810.664.197 fr. 70 c., soit une augmentation de 469.664.544 fr. 82 c.

A l'actif, le compte Espèces en caisse et banque figure pour 599.904.533 fr. 98 c.; le chapitre Portefeuille et bons de la Défense Nationale s'élève à 6.009.216.122 fr. 42 c., en augmentation de 285.657.306 fr. 71 c.; les Reports s'inscrivent pour 34.121.873 fr. 66 c. Le chapitre Correspondants figure pour 1.590.376.473 fr. 02 c. contre 901.650.590 fr. 22 c. au bilan précédent et celui des Comptes Courants débiteurs pour 1.185.962.685 fr. 82 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses pour 1.455.947 fr. 49 c. et les Participations Financières pour 6.200.000 francs ne présentent encore cette année que des montants peu importants. Ces deux chapitres ne sont d'ailleurs composés que de valeurs excellentes et sont évalués à des cours qui ne comportent que des aléas favorables. Enfin, les Avances garanties ressortent à 443.498.680 fr. 13 c.

Au passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 4.690.187.164 fr. 68 c. et les Comptes Courants créditeurs à

4.266.524.626 fr. 82 c.; les Acceptations figurent pour 260.371.182 fr. 33 c., en augmentation de 107.840.913 fr. 47 c.; l'ensemble des Réserves, y compris la Réserve spéciale « Parts de Fondateur », accuse un total de 426.287.013 fr. 01 c., soit un accroissement de 312.408.879 fr. 25 c. dans lequel est compris le montant de la prime d'émission versée par les souscripteurs lors de l'augmentation du capital.

Au cours de l'exercice, il a été racheté 108 parts de fondateur du Comptoir National d'Escompte; de ce chef la réserve spéciale destinée à cet objet est portée à 5.273.104 fr. 91 c., en augmentation de 63.068 fr. 35 c.

Les créances reconnues comme présentant un caractère litigieux ou douteux, les dépenses de premier établissement et celles de mobilier et d'installation de coffres-forts sont amorties; de nouvelles provisions pour risques divers ont été constituées.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et des charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes fait ressortir un solde de 72.139.514 fr. 98 c., en augmentation de 25.223.297 fr. 36 c. sur le chiffre du bilan précédent.

Avec votre approbation, les actions recevront 80 francs et les parts de fondateur 23 fr. 0529 sous déduction des impôts. Le disponible de l'exercice, soit 722.734 fr. 93. c. non réparti et ajouté au solde précédent de 22.204.217 fr. 35 c. élèvera à 22.926.952 fr. 28 c. le montant reporté à nouveau au compte des Actionnaires.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1929, tels qu'ils vous sont présentés.

Nous avons eu le chagrin de perdre notre distingué collègue M. Anatole Thirion. Nous avions pu apprécier le concours éclairé qu'il nous apportait pour l'accomplissement de notre mission et tenons à exprimer les profonds regrets que nous a causés sa disparition.

Paris, le 18 mars 1930.

Les Commissaires des Comptes :

A. de LAVERGNE,

M. ROBERT.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1929

ACTIF

Espèces en Caisse et en Banque	Fr.	599.904.533 98
Portefeuille et Bons de la Défense Nationale		6.009.216.122 42
Reports		34.121.873 66
Correspondants		1.590.376.473 02
Comptes courants débiteurs		1.185.962.685 82
Rentes, Obligations et Valeurs diverses		1.455.947 49
Participations Financières		6.200.000 »
Parts de Fondateur C. N.		5.273.104 91
Avances garanties		443.498.680 13
Comptes débiteurs par Acceptations		260.283.804 78
Agences hors d'Europe		112.660.815 08
Comptes d'ordre et divers		16.374.701 23
Immeubles		15.000.000 »
Total	Fr.	10.280.328.742 52

PASSIF

Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte			Fr. 4.690.187.164 68
Comptes courants créditeurs			4.266.524.626 82
Bons a échéance fixe			97.985.130 »
Acceptations			260.371.182 33
Comptes d'ordre et divers			44.629.893 35
Compte des Actionnaires			22.204.217 35
Profits et Pertes (Exercice 1929)			72.139.514 98
Réserves	statutaire	Fr. 30.738.908 10	426.287.013 01
	diverses	381.175.000 »	
	spéciale	5.000.000 »	
	supplémentaire	1.100.000 »	
	immobilière	3.000.000 »	
	spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	5.273.104 91	
Capital			400.000.000 »
Total			Fr. 10.280.328.742 52

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1929

DÉBIT

RÉPARTITION				
A la Réserve statutaire :				
5 % sur 72.139.514 fr. 98 c., bénéfices nets de l'Exercice . . . . . Fr.	3.606.975	75		
Aux Actionnaires :				
Intérêts. . Fr. 25 » sur 800.000 actions. 20.000.000 Dividende . . . — 55 » — — . 44.000.000	64.000.000	»		
Ensemble. Fr. 80 » par action, soit 16 %.				
			72.139.514	98
Au Conseil d'Administration :				
Article 40 des Statuts.	2.426.626	95		
Aux Parts de Fondateur :				
Articles 40 et 41 des Statuts	1.383.177	35		
Au Compte des Actionnaires :				
Disponible de l'Exercice non réparti et reporté à nouveau	722.734	93		
		Fr.	72.139.514	98

CRÉDIT

Intérêts, Changes, Commissions et Bénéfices divers, déduction faite des Charges, Amortissements et Provisions. . . . Fr.	72.202.583	33
A déduire, Prélèvement pour :		
Réserve spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	63.068	35
Fr.	72.139.514	98

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 8 Avril 1930

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1929. Elle arrête à la somme de 72.139.514 fr. 98 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'exercice 1929, à 80 francs par action.

Un acompte de 20 francs ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit 60 francs par action, sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La répartition de 23 fr. 0529 par part de fondateur pour le même exercice sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'exercice 1929, montant à 722.734 fr. 93 c., est ajouté au solde non distribué des exercices précédents, s'élevant à 22.204.217 fr. 35 c., ce qui portera à 22.926.952 fr. 28 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale donne quitus de la gestion de MM. Lem et Vacherie, administrateurs décédés.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Paul Boyer, administrateur sortant et rééligible.

Elle ratifie la nomination, comme membre du Conseil d'administration, de M. Jean Parmentier, en remplacement de M. Lem, décédé.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale ratifie la nomination, comme membre de la Commission permanente de contrôle, de M. Emmanuel Sautter, en remplacement de M. Anatole Thirion, décédé.

Elle réélit M. Emmanuel Sautter, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale élit Commissaire des comptes, en remplacement de M. Anatole Thirion, décédé, M. Emmanuel Sautter, membre de la Commission permanente de contrôle, et réélit MM. de Lavergne et Max Robert Commissaires des comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1930, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou de deux Commissaires, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 5.000 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Septième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.

IMP. CHAIX. — 4629-4-30

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 4631-3-30. — (Encre Lorilleux).